

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE  
L'ASSOCIATION BOIS ENERGIE 66**

Séance du 30 mai 2022  
Dûment convoqué le 24 mai 2022

En l'an 2022, le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (26) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J-D LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Absents (5) :** J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, G. VICENS.

Pouvoirs (5) : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), F. MARTIN (à M. BLANC).

**Secrétaire de séance :** Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2022150-28

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération en date du 27 juillet 2020 portant élection des représentants aux Syndicats et associations ;

**CONSIDERANT** la vacance d'un siège de délégué de la Communauté de Communes au sein de l'association bois énergie 66 ;

**CONSIDERANT** la proposition de candidature par le Président de M. Henri BAUDET, maire de Bolquère ;

**CONSIDERANT** l'appel à candidature et l'absence de manifestation à candidature ;

**CONSIDERANT** que le mode de scrutin peut être réalisé à bulletin secret ou à main levée ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

De procéder à un vote à main levée pour l'élection du délégué manquant de la Communauté de Communes au sein de l'association bois énergie 66 ;

D'élire, M. Henri BAUDET délégué de la Communauté de Communes au sein de l'association bois énergie 66 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'élire, M. Henri BAUDET délégué de la Communauté de Communes au sein de l'association bois énergie 66 ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le : 02/06/2022

Transmis en sous-préfecture le : 01/06/2022

Document exécutoire à compter du 01/06/2022

Envoyé le 01-06-2022 à la Préfecture  
Accusé de réception le 01-06-2022  
*NOTIFICATION FAST*

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

